

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT**

Séance du 12 Décembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 11      Votants : 13      Absents : 2      Procurations : 2**

**Date de convocation : 06/12/2022**

**Date d'affichage : 06/12/2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

**Étaient présents** : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

**Absents** : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

**Représentés** : Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

**Objet :**

**Avis de la commune de NANT sur le projet de reconstruction de la déchèterie de Nant dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**  
**Délibération n° 2022-91**

Vu le projet porté par la Communauté de communes Larzac et Vallées consistant en reconstruire la déchèterie de Nant ;

Vu le dossier de demande d'enregistrement aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumis à enquête publique par arrêté préfectoral n° 12-2022-11-03-00001 en date du 3 novembre 2022 ;

M. le Maire expose le projet porté par la Communauté de communes consistant en reconstruire la déchèterie de Nant en lieu et place de la déchèterie actuelle sur les parcelles OL 542 / OL 543 / OL 546 / OL 548.

La Communauté de communes a pour projet de reconstruire la déchèterie avec la mise en place de 8 quais de déchargement et d'une zone de déchargement en haut de quai avec local gardien. La structure des quais sera en béton permettant de construire une déchèterie en « dur » en lieu et place du pont actuel avec un agrandissement du site sur les parcelles supplémentaires acquises par la Communauté de communes.

Ce projet permettra la création d'un équipement aux normes, adapté aux nouvelles filières de tri des déchets et améliorant le fonctionnement pour les usagers et l'exploitant. Afin de pouvoir accueillir une quantité de déchets non dangereux plus importante, la Communauté de communes a déposé une demande d'enregistrement auprès des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Cette demande d'enregistrement est soumise à une enquête publique qui se déroule du lundi 5 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus.

Considérant que le projet porté par la Communauté de communes Larzac et Vallées permettra de mettre à en conformité un équipement public ;

M. le Maire propose aux conseillers d'émettre un avis favorable sur le projet de demande d'enregistrement de la déchèterie de Nant soumis à enquête publique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nant, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable sur le projet de reconstruction de la déchèterie de Nant soumis à enquête publique dans le cadre de la demande d'enregistrement aux ICPE ;

- Autorise M. le Maire à mettre en œuvre les formalités nécessaires concernant la transmission du présent avis aux services de la Préfecture

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 Décembre 2022

Le secrétaire de séance  
Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,  
Richard FIOL

